

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur l'impact sociétal, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail

- Audition, ouverte à la presse, de M. Michel Didier, président du Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises (Coe-Rexecode), M. Jean-François Ouvrard, directeur des études, et Mme Amandine Brun-Schamme, économiste2
- Présences en réunion 25

Jeudi

2 octobre 2014

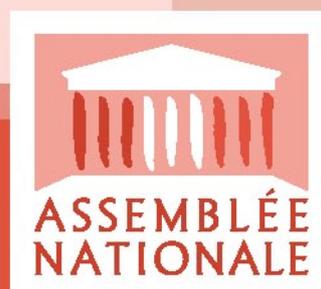
Séance de 11 heures 30

Compte rendu n° 18

Présidence de

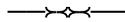
M. Thierry Benoit,

Président,



**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR L'IMPACT SOCIÉTAL, SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
DE LA RÉDUCTION PROGRESSIVE
DU TEMPS DE TRAVAIL**

La séance est ouverte à onze heures cinquante.



La commission d'enquête procède à l'audition, ouverte à la presse, de M. Michel Didier, président du Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises (COE-Rexecode), M. Jean-François Ouvrard, directeur des études, et Mme Amandine Brun-Schamme, économiste

M. le président Thierry Benoit. Mes chers collègues, nous accueillons M. Michel Didier, président du Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises plus connu sous le nom de COE-Rexecode, M. Jean François Ouvrard, directeur des études, et Mme Amandine Brun-Schamme, économiste.

Au cours de nos auditions, nous avons entendu divers statisticiens. Leurs analyses sur l'effet de la réduction du temps de travail dans notre pays sont parfois divergentes, parfois convergentes.

Votre organisme a publié, au mois de juin dernier, un document de travail remarqué qui compare la durée effective du travail en France et en Europe. Vous nous dresserez sans doute un panorama plus large des conséquences de la réduction du temps de travail sur la structure de l'économie française, ses branches et les parts du marché international que les entreprises françaises peuvent s'approprier.

Vous pourrez aussi nous donner une appréciation économétrique des distorsions de concurrence produites par des dérogations, accordées par accords d'entreprise, à la norme officiellement reconnue dans notre pays.

Avant de vous entendre, je dois vous informer des droits et obligations qui vous reviennent dans le cadre formel de votre audition, tel qu'il est défini par la loi puisque nos travaux s'inscrivent dans les règles des commissions d'enquête.

Aux termes de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, la Commission pourra citer dans son rapport tout ou partie du compte rendu de votre témoignage. Ce compte rendu vous sera préalablement communiqué. Les observations que vous pourriez faire seront soumises à la Commission.

Je vous indique également que cette audition fait l'objet d'un enregistrement et d'une retransmission télévisée.

Par ailleurs, en vertu du même article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958, les personnes auditionnées sont tenues de déposer sous serment, sans toutefois enfreindre le secret professionnel. Ces personnes doivent prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Michel Didier, M. Jean-François Ouvrard et Mme Amandine Brun-Schamme prêtent successivement serment.)

M. Michel Didier, président du Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises (Coe-Rexecode). Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, notre contribution à vos travaux sera centrée sur le domaine statistique et économique. Dans ce seul domaine, de nombreuses interrogations se posent. Dans la mesure où je serai amené à citer des chiffres et à évoquer des graphiques, nous avons préparé un dossier que je peux dès maintenant transmettre aux membres de la commission.

De nombreuses interrogations se font jour aussi bien au niveau des faits statistiques que de leur interprétation. Peut-on vraiment mesurer la durée du travail et laquelle, car plusieurs approches sont possibles ? Comment les acteurs économiques ont-ils réagi aux nouvelles obligations et contraintes posées par le législateur ? Comment le système économique dans son ensemble s'est-il adapté aux nouvelles contraintes ? C'est la question de l'impact de la durée du temps de travail et plus précisément des lois de 2000 sur l'évolution de l'emploi, des revenus, de la compétitivité, bref sur l'ensemble du système économique, qui est posée. Nous donnerons notre point de vue sur ces questions, mais nous devons dire d'emblée qu'il y a beaucoup matière à débat à chacun de ces deux niveaux.

La question statistique devrait, *a priori*, paraître la plus consensuelle. Toutefois, elle s'avère assez complexe. Aussi doit-on la traiter de la manière la plus rigoureuse possible. Dès que l'on veut mesurer la quantité de travail, la durée du travail et éventuellement la comparer dans différents pays, il convient de préciser de manière absolument rigoureuse à quelle notion de durée du travail on fait référence, car il existe en réalité plusieurs durées du travail. Si l'on parle de la durée du travail en général, on aboutit à des choses qui peuvent être confuses et à des désaccords réels ou supposés.

Il y a d'abord des durées de travail dites collectives, communes à un ensemble de travailleurs. La plus connue est évidemment la durée légale, qui est de 35 heures par semaine depuis 2000. Elle s'applique au travail à temps plein. Comme elle est nationale, elle est par nature collective. Mais elle ne définit pas un temps de travail effectif. C'est une durée de référence, qui déclenche un certain nombre de mécanismes, lesquels ont d'ailleurs évolué dans le temps, ce qui complique un peu l'exercice d'évaluation.

Une autre durée collective de travail qui est souvent évoquée dans les débats est la durée de travail affichée dans chaque établissement, en vertu d'une obligation légale. C'est une durée généralement hebdomadaire, qui concerne les salariés à temps complet de l'établissement. La durée affichée est une durée de référence collective pour l'établissement. La durée effective de travail peut d'ailleurs s'en écarter en plus ou en moins.

L'enquête Acemo, conduite par le ministère du travail, collecte auprès des établissements industriels et commerciaux de dix salariés et plus leur durée affichée. Si l'on fait la moyenne des durées affichées et la moyenne des moyennes hebdomadaires, parce que cette durée peut varier dans l'année, la durée affichée moyenne est de 35,6 heures par semaine pour l'année 2013. Mais ni la durée légale de 35 heures ni la moyenne affichée de 35,6 heures ne donnent la durée effective du travail. Ce sont des références générales. Pour essayer de mesurer la durée effective, il faut observer les durées individuelles de chaque travailleur pendant une période donnée, c'est-à-dire les durées de travail individu par individu.

On cite le plus souvent deux types de durées individuelles, qui sont elles-mêmes très différentes, donc sources d'une éventuelle confusion. La durée dite habituelle et la durée effective. C'est le nombre d'heures de travail d'une semaine normale sans événement particulier, comme les jours fériés, les congés, les jours de RTT, les absences pour maladie, la formation, etc. Malgré l'adjectif d'« habituelle », cette durée peut varier au cours de l'année. À vrai dire, ce concept est un peu flou. Toutefois, il donne une indication sur les habitudes de travail. Comme la durée habituelle ne défalque pas les temps d'absence, elle est évidemment très supérieure à la durée réelle. Cette durée habituelle est mesurée par une enquête directe auprès des salariés. La moyenne des durées habituelles est de 39,2 heures par semaine pour les salariés à temps complet. Si l'on inclut les salariés à temps partiel, cette moyenne s'établit à 36,2 heures par semaine, mais elle est hétérogène puisqu'elle mélange la référence à la durée habituelle d'un salarié à temps plein et qu'elle dépend bien évidemment de la proportion des personnes à temps partiel dans un pays.

On arrive enfin à la durée effective. Celle-ci correspond au temps effectivement consacré au travail durant une période spécifiée. Elle exclut explicitement les heures rémunérées mais non effectuées, comme les congés, les jours fériés payés, les congés de maladie payés, les pauses repas et les heures consacrées au trajet entre le domicile et le lieu de travail. À nos yeux, la durée effective est l'outil le plus pertinent, car c'est la seule qui mesure la quantité de travail effectivement mise en œuvre. Nous considérons au demeurant que la meilleure mesure porte sur l'année, car elle ne dépend pas des mouvements saisonniers – on prend plus de vacances l'été que l'hiver.

Ces durées annuelles effectives de travail sont, bien sûr, influencées par la durée collective, mais les durées individuelles diffèrent d'un travailleur à l'autre. Aussi faut-il les examiner une par une, si je puis dire. La mesure de ces durées passe nécessairement par la réalisation d'enquêtes directement auprès des personnes. Elles sont déclaratives, comme au demeurant beaucoup d'enquêtes statistiques.

J'en viens donc aux résultats concernant ces deux durées, qui sont parfois citées l'une à la place de l'autre. Pour mesurer la durée effective de travail dans les pays européens, la source statistique est l'enquête annuelle sur les forces de travail pilotée par Eurostat et mise en place depuis plusieurs décennies auprès des personnes employées dans tous les pays de l'Union européenne, afin de calculer l'emploi et la durée du travail de façon aussi homogène que possible, ce qui n'exclut pas des problèmes de comparabilité statistique. Pour la France, cette enquête est réalisée par l'INSEE et porte le nom d'« enquête Emploi ». C'est l'un des piliers de notre système de statistique économique et sociale en France.

Selon les résultats de la dernière enquête qui nous ont été communiqués par Eurostat qui centralise tous les pays mais qui pour la France restitue l'enquête emploi de l'INSEE, la durée annuelle effective moyenne de temps de travail des salariés à temps complet était en France de 1 661 heures en 2013. Pour mémoire, la durée légale annuelle est de 1 607 heures depuis l'instauration du jour de solidarité. L'écart entre les deux est relativement modeste.

Selon la même enquête, en 2013 la durée moyenne de travail effectif des travailleurs salariés à temps partiel, sous-partie de la population des travailleurs, était en France de 993 heures, ce qui représente 60 % de la durée annuelle effective des salariés à temps plein.

On peut aussi calculer la durée effective moyenne de travail pour l'ensemble des salariés, c'est-à-dire ceux qui sont à temps complet et à temps partiel. Bien évidemment, le chiffre est plus faible. Il est de 1 536 heures en France, toujours pour 2013. Comme je l'ai

indiqué, cette moyenne d'ensemble dépend à la fois des durées moyennes de chacune des deux catégories et de la proportion des salariés à temps partiel dans le total qui n'est pas très élevée en France. Pour mémoire, on notera enfin que la durée annuelle effective de travail des travailleurs indépendants à plein temps était de 2 372 heures, c'est-à-dire très supérieure à la moyenne des salariés.

La même enquête permet de suivre l'évolution de la durée annuelle effective de travail d'année en année puisque l'enquête est assez ancienne. Cependant, la méthode de collecte des données a été modifiée en 2003, de sorte qu'il y a une césure dans la chronique des années successives. On pourrait abandonner toute comparaison mais ce serait un peu fâcheux, d'autant que l'on dispose de résultats issus des deux méthodes de collecte pour les années 2003 et 2004. Les instituts de statistique ont voulu voir quel était le décalage introduit par le changement de méthode de 2003 et 2004. La césure entre les deux méthodes est de l'ordre de 5 % pour les salariés à temps complet et de 3 % pour les salariés à temps partiel. On peut néanmoins « rétropoler » la série actuelle, en tenant compte de cette césure. On aboutit ainsi à une durée plus basse, puisqu'elle est mesurée en moyenne sur l'ensemble de l'année alors qu'elle l'était auparavant sur le mois de mars, mois durant lequel il y a relativement peu de congés.

Si l'on tient compte de cette correction, c'est-à-dire de l'écart observé en 2003 et 2004, on aboutit à une baisse de la durée du travail de l'ordre de 10 % en France pour les travailleurs à temps plein entre 1999 et 2004-2005. Il s'avère aussi que la baisse de la durée du travail a été concentrée en France sur les salariés à temps complet, la durée du travail des autres catégories ayant peu bougé après les 35 heures. Selon l'enquête Emploi de l'INSEE, et sous réserve de l'incertitude liée au changement de méthode statistique parce que la césure n'est peut-être pas suffisamment stable dans le temps, on peut dire que les lois de 2000 ont atteint l'objectif de diminuer la durée effective de travail en France, au moins pour les salariés à temps complet.

Le graphique de la page 1 du document montre l'évolution des différentes notions de durée du travail que je vous ai mentionnées. Vous le voyez, il y a un certain parallélisme entre les différentes sources, mais il n'est pas absolu. Si vous regardez la courbe de durée habituelle individuelle, vous voyez qu'il y a une césure. La courbe de durée affichée et celle de durée effective individuelle moyenne sont assez parallèles, même si elles connaissent des mouvements plutôt bizarroïdes. Deux sources indépendantes, l'une venant des salariés et l'autre des établissements, montrent toutes les deux que la loi sur les 35 heures a bien atteint son objectif de réduction de la durée du travail effective en France.

L'enquête permet aussi de connaître des durées effectives moyennes par secteur d'activité. Cette durée est la plus élevée dans l'agriculture et les services marchands, elle est proche de la moyenne dans l'industrie et la construction et elle est sensiblement plus faible que la moyenne dans les services non marchands. Cela comprend le secteur public, mais pas seulement. Ces résultats s'expliquent largement par les écarts de durée des congés, RTT incluses mais hors congés de maladie. D'après l'enquête Emploi de l'INSEE, ces écarts seraient de l'ordre de cinq semaines dans les PME, six semaines dans les autres entreprises privées et près de huit semaines dans la fonction publique. Selon certaines observations directes de terrain, on atteindrait même plus de dix semaines d'absence pour congés, y compris RTT et divers, dans certaines entités publiques et privées, en raison de l'addition des RTT, des récupérations, des jours accordés en plus, etc. Il faut donc bien avoir à l'esprit qu'il existe des écarts de situation considérables entre les salariés, en partie dus au développement des RTT.

L'évaluation de l'impact économique, c'est-à-dire de celui de la baisse de la durée du travail sur l'économie, est vraiment complexe et, bien entendu, controversée. Comme souvent en économie, des mécanismes qui paraissent à première vue des évidences du point de vue microéconomique peuvent s'avérer différents à l'échelle macroéconomique, pour la simple raison que, lorsque l'on soumet le système économique à un choc, à une décision un peu exogène par rapport au système, c'est l'ensemble du système économique qui se modifie au travers des réactions successives des différents acteurs, et il est difficile de suivre le cheminement de l'effet du choc sur le résultat final. Keynes, par exemple, avait montré que si tous les individus d'un pays voulaient épargner davantage en augmentant leur taux d'épargne, l'épargne nationale pouvait baisser néanmoins, le système réagissant par un taux d'activité plus bas.

Pour illustrer mon propos, je prendrai un exemple. La baisse de la durée du travail à l'hôpital a certainement imposé la création de postes de travail supplémentaires, peut-être même insuffisamment par rapport aux activités à assurer. Mais ces créations de postes ne font pas pour autant des créations d'emplois au niveau national. En effet, les emplois nouveaux à l'hôpital ont dû être financés d'une manière ou d'une autre, probablement par des cotisations supplémentaires qui elles-mêmes ont pesé sur l'emploi dans d'autres secteurs. On ne peut donc pas assimiler une création locale à une création nationale. Mais cela n'empêche pas l'intérêt des créations locales.

Plusieurs études, souvent un peu anciennes, ont tenté d'apprécier l'impact des lois de 2000 sur l'emploi en France. À mes yeux, ces travaux s'avèrent assez peu conclusifs pour plusieurs raisons. D'abord, quel est le choc exact dont on cherche à mesurer les effets ? Faut-il ou non prendre en compte les baisses de charges, et lesquelles ? Faut-il prendre en compte les différentes lois qui ont suivi les lois de 2000, par exemple la loi Fillon qui a réunifié les sept niveaux de rémunération minimale ? Il y a derrière tout cela un mécanisme. Faut-il le prendre en compte ? Je ne le sais pas.

Pour mesurer l'impact des 35 heures, il faudrait les comparer avec ce qu'aurait été l'économie française s'ils n'avaient pas été mis en place. Objectivement, personne ne peut le dire.

Par ailleurs, de nombreux autres facteurs que les lois de 2000 ont pu jouer – par exemple la conjoncture internationale – de sorte que l'impact éventuel est noyé dans l'ensemble.

Une manière de procéder qui, je vous l'accorde, est grossière, consiste tout simplement à regarder l'évolution du taux d'emploi et du taux de chômage en France et dans les autres pays au début des années 2000. La baisse de la durée du travail par la loi étant une exception française en 2000, on devrait remarquer quelque part un écart entre la France et les autres pays autour de cette période. Vous trouverez, page 4, l'évolution du taux de chômage des 15-64 ans entre 1996 et 2005 en France et en zone euro, et, page 5, l'évolution du taux d'emploi des 15-64 ans entre 1996 et 2005 en France et en zone euro. À vrai dire, en analysant ces deux graphiques, on a du mal à observer une différence significative entre la France et les autres pays. En 2000-2001, le taux de chômage a baissé davantage en France que dans les autres pays, ce qui pourrait être imputé aux 35 heures. Par contre, le taux d'emploi, qui mesure la déformation de l'économie au bénéfice de l'emploi par rapport au non-emploi, évolue sur la période 1998-2002 pratiquement de la même façon en France et dans les autres pays. En tout cas, il n'y a aucun effet significatif que l'on pourrait imputer aux 35 heures.

La raison est, à nos yeux, que la baisse de la durée du travail telle qu'elle a été mise en œuvre, si elle a pu avoir, à certains moments, des effets positifs sur l'emploi et dans certains secteurs, a eu également des effets négatifs qui ont pu compenser, voire peut-être l'emporter sur les premiers. Ces effets négatifs proviennent, pour l'essentiel, de la perte de compétitivité de notre économie et de la désindustrialisation qui en a résulté ; nous n'avons aucun doute sur ce point. Au cours des quinze dernières années, la part des exportations françaises dans le total des exportations de marchandises ou de biens et services des pays de la zone euro a reculé fortement. Pour les exportations de marchandises, le recul est de 4 %, passant de 16,9 % en 1998 à 12,5 % en 2013. 4 %, cela ne paraît pas beaucoup, mais c'est 4 % du total des exportations de marchandises européennes, soit un chiffre tout à fait considérable. La perte de part de marché en biens et services, c'est-à-dire l'écart entre ce qu'auraient été nos exportations de biens et services en 2013 si nous avions maintenu nos parts de marché dans la zone euro au niveau de 1999, comme l'ont fait l'Allemagne et la plupart des pays européens à l'exception de l'Italie, représente aujourd'hui 150 milliards d'euros, et la perte cumulée – étant donné que cette divergence s'est accrue au fil des années – s'élève à 1 300 milliards d'euros. À quelques exceptions près, les pertes de parts de marché de la production française ne tiennent pas à un seul secteur ou à une mauvaise implantation de nos entreprises : elles coïncident clairement avec la période des 35 heures, ce qui indique qu'elles sont dues à un environnement global devenu moins favorable pour la compétitivité des entreprises.

Les pages 2 et 3 montrent que c'est la France qui a connu la plus forte perte de part de marché de toute la zone euro sur la période, et que cela coïncide avec la baisse de la durée du travail.

À vrai dire, les effets sur la compétitivité étaient largement prévisibles. Ils ont d'ailleurs été explicitement décrits dès 1997 dans le premier rapport du Conseil d'analyse économique créé à l'époque par M. Lionel Jospin et publié à La Documentation française. J'en cite un court extrait : « *Une réduction de la durée du travail de 39 à 35 heures payées 39 représente potentiellement un choc de coût du travail ex ante de 11,4 %.* » C'est un choc supérieur à celui du début des années quatre-vingt. Ces chocs avaient été à l'époque suivis d'une perte de compétitivité, d'une augmentation massive du chômage et d'un recul industriel sans précédent de compétitivité et d'un recul industriel très important. » J'ajoute qu'ils avaient entraîné trois dévaluations monétaires et qu'il avait fallu bloquer les salaires. On a retrouvé ce même mécanisme économique facilement identifiable.

Un autre aspect que je souhaite mentionner concerne le fonctionnement de notre marché du travail. En contraignant vers le bas la durée du travail, les lois de 2000 ont un peu vidé de son contenu le débat dans l'entreprise, pourtant nécessaire, entre les trois variables clés du compte d'exploitation si je puis dire, c'est-à-dire la durée du travail, le salaire et l'emploi. Ces trois paramètres ne pouvaient plus trop être mis en cause puisque l'un d'entre eux était bloqué vers le bas par la durée du travail.

Plusieurs travaux récents de l'INSEE et de la DARES montrent que notre marché du travail tend à devenir dual avec une large majorité de CDI – 87 % – relativement stables, et c'est heureux, mais à côté une rotation accélérée des personnels en CDD, contrats qui tendent à raccourcir et qui concernent souvent des femmes. À nos yeux, la baisse de la durée du travail de 2000 a plutôt accentué cette dualité du marché du travail, comme on l'a vu d'ailleurs pour la durée des congés qui sont bien plus importants dans des secteurs où les entreprises sont stables, mondialisées, et dans le secteur administratif, mais beaucoup plus faibles dans les PME ou les entreprises davantage confrontées à des difficultés quotidiennes.

Un marché du travail dual, c'est un marché qui ne permet pas d'insérer facilement les nouveaux travailleurs dans l'emploi ni les adaptations nécessaires aux nouvelles technologies, à l'avancée, etc. C'est donc un facteur de rigidité de l'économie dans son ensemble, et de faible croissance.

En résumé, les conséquences économiques de la baisse de la durée du travail telle qu'elle a été conduite sont peu visibles sur l'emploi. Elles ont plutôt accentué les rigidités du marché du travail et elles sont très visibles et défavorables sur la compétitivité qui constitue aujourd'hui le principal défi économique des différents gouvernements, de droite comme de gauche.

Je terminerai mon propos par une réflexion plus personnelle. Les lois de 2000 ont imposé une baisse de la durée du travail sans baisse du salaire mensuel, et elles ont visé à mettre en œuvre un partage du travail sans partage des revenus. Or c'est économiquement impossible. La macroéconomie s'est donc adaptée par une perte de compétitivité et la désindustrialisation.

Ces analyses ne condamnent pas pour autant, à mes yeux, la diminution de la durée du travail en tant que telle. La diminution de la durée du travail est une tendance séculaire mais qui se fait spontanément dans l'équilibre de la macroéconomie. C'est l'une des affectations possibles des gains de productivité. Vouloir davantage de production ou un peu moins de production et moins de travail est parfaitement loisible. L'économiste Jean Fourastié avait beaucoup travaillé sur ce sujet dans les années 1960-1970. Il se trouve que je lui ai directement succédé à la chaire d'économie du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et, d'une certaine manière, recueilli un peu son héritage. C'est en 1965 qu'il a écrit *Les 40 000 heures*. 40 000 heures, c'est 30 heures par semaine, multipliées par 40 semaines dans l'année, multipliées par 35 ans d'activité dans la vie. C'était ce qu'il pensait être l'avenir de l'organisation du travail. Mais, à l'époque, la productivité globale de l'économie augmentait de 4,5 % par an : nous étions dans les « Trente Glorieuses ». En prolongeant les tendances, on pouvait effectivement arriver à 40 000 heures sans trop renoncer à des gains de pouvoir d'achat. Beaucoup de choses ont changé depuis : les gains de productivité globale ont été divisés par quatre, peut-être même plus, et les économies sont beaucoup plus interdépendantes qu'elles ne l'étaient à l'époque. Il n'y a donc peut-être pas lieu d'abandonner *Le grand espoir du XX^e siècle*, l'autre grand ouvrage de Jean Fourastié, ni peut-être même l'idée des 40 000 heures, mais il faut reconnaître que la question du temps de travail se pose aujourd'hui dans un contexte très différent et que les arbitrages sont beaucoup plus contraints.

M. le président Thierry Benoit. Monsieur Didier, je vous remercie pour la qualité de votre intervention qui aide à dissocier la question du taux de chômage, du taux d'emploi, de compétitivité, de coût du travail et de coût pour les finances publiques.

M. Jean-Pierre Gorges. Je partage la plupart des propos que vous avez tenus. Vous avez indiqué qu'il ne peut y avoir de partage du travail s'il n'y a pas de partage du revenu. Je pense que l'erreur fondamentale consiste à croire que l'on peut continuer à réduire le temps de travail à revenu constant. Les arbres ne poussent pas au ciel. L'équation différentielle est facile à résoudre.

Les statisticiens que nous auditionnons disent à 95 % la même chose. Une vérité commence donc à se dégager sur une matière un peu difficile. À chaque fois, ils regardent ce

qui s'est passé les premières années après le passage aux 35 heures, *grosso modo* de 2000 à 2004 parce que l'on veut une période un peu neutre pour pouvoir tirer des conclusions.

Vous indiquez que l'on avait commencé à réduire le temps de travail dans les années 1980. C'est en 1981 que la question des 35 heures se pose politiquement. On passe de 40 à 39 heures, mais on s'arrête là dès 1983 car on voit tout de suite l'impact de cette mesure. Et vous ajoutez que, pour rééquilibrer les choses, on a dévalué le franc. Si on s'affaiblissait, on jouait en effet sur la monnaie. Or c'est à partir de ces années qu'apparaît le déficit structurel, que l'on présente des budgets en déséquilibre et que la dette augmente. Personne ne prend en compte cet événement important qu'a été le passage à l'euro en 2002. Pourtant, 70 % des échanges français se font dans la zone euro. Dorénavant, on ne peut plus toucher à la monnaie. Certes, les 35 heures ont quelque chose d'un peu vicié au départ, mais ce phénomène a été amplifié par le fait qu'à partir de 2002 on ne pouvait plus jouer avec la monnaie, que les échanges se faisaient différemment. Sur un même terrain de jeux, on s'aperçoit que la France a un déficit extérieur de 60 milliards d'euros tandis que l'Allemagne a un solde positif de 180 milliards.

Pensez-vous que l'euro a pu amplifier le phénomène des 35 heures ?

Mme Isabelle Le Callennec. Monsieur Didier, merci d'avoir rappelé que le problème résidait dans la nouvelle durée légale du travail et surtout que les 35 heures payées 39 avaient eu un impact sur la compétitivité des entreprises.

Connaissez-vous l'évolution du taux de chômage et l'évolution du taux d'emploi jusqu'à aujourd'hui, vos données statistiques s'arrêtant à l'année 2005 ? Avez-vous ces données par âge et par genre ?

Vous avez rappelé la rigidité du système dual en France. Je continue à croire que la mise en œuvre de cette nouvelle durée légale a pénalisé l'entrée des jeunes sur le marché du travail. J'aimerais pouvoir vérifier ce que je pense intuitivement mais qui n'est pas forcément la réalité.

Vous évoquez la baisse des exportations en France et vous citez aussi l'Italie qui, à ma connaissance, n'a pas fait le choix des 35 heures à ce moment-là. Y a-t-il une autre raison pour l'Italie ?

M. Romain Colas. Monsieur Didier, je vous remercie pour votre contribution. En vous écoutant, j'ai le sentiment que votre intervention comportait deux parties. La première, très détaillée, portait sur la définition des temps de travail. Je pense qu'elle a pu éclairer nos débats, et je vous en remercie. Quant à la seconde partie, je l'ai trouvée un peu moins argumentée et assez massive. Elle conclut un peu rapidement que la perte de compétitivité de la France, notamment à l'international, est quasi-exclusivement liée à la mise en œuvre des 35 heures.

On a parlé de l'euro, même si les flux financiers à l'intérieur de l'Union se faisaient déjà en euro avant le passage à l'euro en 2002 et que l'on connaissait la parité entre nos monnaies. De ce point de vue, le passage à l'euro ne constitue donc pas une rupture dans les échanges à l'intérieur de la zone euro. Ne pensez-vous pas qu'il y a eu une incapacité du tissu économique français, avec sans doute un rôle de la puissance publique, à se positionner sur des marchés de niche, comme a pu le faire l'Allemagne ? Notre tissu industriel n'est-il pas spécialisé pour une partie dans des industries sur lesquelles nous sommes concurrencés

directement par les pays à bas coûts ? Dans ce cas, pensez-vous que les 35 heures ont eu une influence sur la stratégie développée par les chefs d'entreprise ? Si l'on raisonne à l'inverse de vos conclusions, nous avons une formidable nouvelle à annoncer aujourd'hui : passons tout le monde à 42 heures demain ; il n'y aura plus de chômage en France et la balance commerciale sera miraculeusement positive ! Je vous demande donc d'étayer votre conclusion qui me paraît sans nuances.

M. Gérard Sebaoun. Tout d'abord, il me semble qu'en 2002 le commerce extérieur de la France était quasiment à l'équilibre. Pouvez-vous me le confirmer ?

S'agissant de l'hôpital, il est vrai que la mise en œuvre des 35 heures a provoqué un choc et contribué à une restructuration considérable. Mais comment la création de 40 000 à 45 000 emplois qualifiés de soignants à l'hôpital a-t-elle pu avoir un impact négatif sur l'emploi dans d'autres secteurs ?

Enfin, vous avez indiqué que la durée effective du travail excluait non seulement les congés, les arrêts maladies et les pauses repas, mais aussi les trajets. Or, que je sache, les temps de trajet, qui sont par définition très variables, ne sont pas comptabilisés dans le temps de travail.

M. Denys Robiliard. Vous considérez que les lois sur les 35 heures ont gelé en quelque sorte les négociations d'entreprise, dans la mesure où celles-ci ne pouvaient plus porter que sur les salaires et l'emploi, la durée du travail étant fixée par la loi. Or, certaines des personnes que nous avons auditionnées estiment que ces lois, en obligeant les entreprises à s'interroger sur la réorganisation du travail, ont suscité au contraire une revitalisation de la convention collective et qu'elles ont permis des gains de productivité.

Ensuite, vous nous dites que les 35 heures ont provoqué une augmentation du coût du travail qui a eu un impact important sur la compétitivité coût des entreprises françaises, puisqu'elle s'est immédiatement traduite par une diminution des parts de marché de la France à l'exportation dans la zone euro, notre pays perdant ainsi 130 milliards d'euros par an et 1 500 milliards au total. Pourtant, tout à l'heure, le directeur de l'IRES nous a indiqué que, compte tenu des allègements de cotisations dont elles avaient bénéficié, le coût de cette mesure avait été relativement marginal pour les entreprises : il l'évalue entre 1 milliard et 1,5 milliard d'euros. Quant aux allègements de cotisations accordés par l'État, ils auraient été, selon lui, en partie compensés, grâce à l'effet positif qu'a eu la réduction du temps de travail sur l'emploi, par une diminution des allocations de chômage et une augmentation des cotisations perçues par les organismes sociaux. J'ajoute que, dans un grand nombre des accords qui ont été conclus, si le salaire mensuel a été maintenu, il a été gelé pendant trois ans afin d'amortir le coût de la mesure pour l'entreprise. Selon vous, quel a été le coût supporté par les entreprises, compte tenu des allègements de charges, pour qu'il ait eu un tel impact sur la compétitivité internationale de nos entreprises ?

Enfin, si notre compétitivité s'est dégradée, il semble que cette dégradation affecte en partie la compétitivité hors coût : elle est liée au positionnement de nos entreprises, aux gammes de produits... Selon vous, la dégradation de la compétitivité française est-elle uniquement due aux 35 heures, ou peut-elle s'expliquer par d'autres facteurs et, si tel est le cas, dans quelles proportions, si tant est qu'on puisse le déterminer ?

Mme la rapporteure. Sans même parler de gains de productivité, il est certain que les 35 heures ont stimulé le dialogue social, comme en témoigne le nombre des accords qui ont été signés.

S'agissant de l'hôpital, si je partage votre avis sur certains sujets, notamment le nombre très insuffisant des embauches au regard des besoins, je n'ai pas compris comment des créations d'emplois au niveau local pouvaient ne pas se traduire au niveau national. Pourriez-vous nous donner des explications sur ce point ?

En ce qui concerne la compétitivité, il me semble que la balance du commerce extérieur était encore positive peu de temps après la mise en œuvre des 35 heures. Il est étrange que l'on n'en tienne pas compte. Du reste, dans un rapport commun, les partenaires sociaux, MEDEF compris, n'attribuent pas une responsabilité particulière aux 35 heures dans la baisse de la compétitivité des entreprises. Vous-même avez indiqué que l'Italie, qui n'a pas réduit la durée du travail, avait perdu autant de parts de marché que la France. Nous avons donc besoin d'explications supplémentaires pour comprendre en quoi les 35 heures seraient responsables du déficit du commerce extérieur de la France.

Quant au recul industriel, certes, il existe, mais il s'explique moins par les 35 heures que par le choix des entreprises françaises de faire fabriquer dans d'autres pays, où les coûts sont moindres, des biens qu'elles produisaient auparavant en France. L'Allemagne aurait moins subi ce déclin parce qu'elle pratiquait déjà ces délocalisations dans les pays de l'est de l'Europe avec lesquels elle entretient des liens privilégiés. Pour illustrer la question de la compétitivité hors coût, je prendrai l'exemple d'un produit de ma région, le fromage de comté. Celui-ci coûte cher, et les producteurs de lait à comté vivent bien parce que leur compétitivité n'est pas liée au prix de leur produit.

Par ailleurs, on ne pourrait pas envisager le partage du travail sans un partage des revenus. Il me paraît en effet nécessaire de se poser la question du partage des revenus, mais pour des raisons éthiques ou morales : comment peut-on justifier que des personnes gagnent dix, vingt, trente, cinquante fois plus que d'autres ? Certes, la contribution des salaires les plus élevés doit être plus importante, notamment pour assurer une forme de solidarité, mais d'autres formes de revenus sont à prendre en compte. De même que, dans l'entreprise, la richesse est aussi créée par les salariés, de même les coûts ne sont pas seulement constitués par la main-d'œuvre. Il faut également tenir compte de la rémunération des actionnaires, en tout cas dans certaines entreprises.

Enfin, vous avez indiqué que l'effet des 35 heures sur l'emploi avait été peu visible. Certes, mais, au cours des quarante dernières années, la période pendant laquelle elles ont été mises en œuvre est aussi la seule durant laquelle le taux de chômage a baissé en France, même si cette baisse a aussi d'autres causes. En tout état de cause, la réduction de la durée du travail a favorisé une résorption du temps partiel. En conclusion, plutôt que de la déplorer, on pourrait aussi se demander si elle n'a pas été insuffisante.

M. le président Thierry Benoit. Monsieur Didier, vous avez indiqué que les conséquences économiques de la réduction du temps de travail telle qu'elle a été réalisée ont été peu visibles en matière d'emploi, mais très visibles en matière de compétitivité et de coût du travail. Quelles préconisations feriez-vous pour que l'on aboutisse en France à un consensus sur la question de la durée du travail ?

M. Michel Didier. Si j'étais en situation de préconiser des mesures de nature à faire baisser le chômage, je pourrais m'abstenir de répondre à toutes les autres questions ; nous aurions réglé le problème... (*Sourires.*)

Je commencerai par répondre aux questions factuelles.

Tout d'abord, nous pouvons vous fournir les statistiques, qui sont d'ailleurs produites par l'INSEE, que m'a demandées Mme Le Callennec. À ce propos, je partage son analyse : la rigidité du marché du travail nuit aux arrivants et aux plus faibles, c'est-à-dire les jeunes, les seniors et ceux qui sont le moins formés.

Sur les situations respectives de l'Italie et de la France, on s'aperçoit, à la lecture des tableaux que je vous ai fournis, que ce sont les deux seuls pays qui ont vu diminuer leurs parts de marché dans les exportations de marchandises de la zone euro : celles des autres pays, surtout celles de l'Allemagne, ont augmenté. Bien entendu, la réduction du temps de travail n'est pas à elle seule responsable de cette évolution. En Italie, par exemple, les salaires ont connu une augmentation assez importante pour des raisons liées au mécanisme de formation des salaires. J'observe que, sur de nombreux points – déficits, dette publique, parts de marché à l'exportation, niveau de la dépense publique et des prélèvements obligatoires – la France et l'Italie sont plutôt moins bien classées que les autres pays européens, y compris l'Espagne.

En ce qui concerne la balance commerciale, elle était en effet en équilibre au début des années 2000, mais elle s'est détériorée ensuite, assez fortement et régulièrement. Il s'agit, selon moi, d'une conséquence de la perte de compétitivité. Du côté des importations, le prix du pétrole est le même pour tout le monde. En revanche, nous ne parvenons pas à récupérer par les exportations ce que nous perdons du côté des importations. Si la balance commerciale était restée stable, on pourrait s'interroger sur le lien avec le choc de coût, mais le fait qu'elle se soit détériorée au moment où est intervenue la réduction du temps de travail plaide plutôt en faveur d'un lien entre les deux phénomènes.

J'en viens aux questions plus fondamentales. Qu'en est-il, tout d'abord, du lien entre la création de l'euro et la perte de compétitivité de nos entreprises ? En France, plusieurs phénomènes ont interféré au début des années 2000 : la création de l'euro – qui représente une contrainte nouvelle, puisqu'elle empêche la France de dévaluer seule – ; le choc de coût représenté par la réduction du temps de travail, car le maintien du salaire mensuel a produit une augmentation mécanique de 11,4 % du coût horaire, même si cette augmentation peut être plus ou moins compensée par une amélioration de la compétitivité ; enfin, les mesures prises par M. Schröder en Allemagne, qui ont libéré la durée du travail en la rendant plus flexible, imposé la modération salariale et flexibilisé le marché du travail. La France et l'Allemagne ont donc mené des politiques allant dans des sens opposés, tout en adoptant une monnaie commune. C'est un point fondamental qui explique pourquoi nous avons, encore aujourd'hui, des difficultés à converger avec l'Allemagne. Peut-être même s'agit-il du problème principal de l'avenir de l'euro.

Par ailleurs, la mise en œuvre des 35 heures a en effet provoqué de nombreuses négociations sociales, et pour cause : on n'avait pas le choix. C'était « sauve qui peut » ! Je vous rappelle au passage que PSA est la première entreprise à avoir mené des négociations sociales sur les 35 heures ; or, elle n'était pas en très bonne forme ces dernières années. Si des négociations sociales ont bien eu lieu, elles ne pouvaient porter sur la durée du travail. Au cours de la crise de 2008-2009, par exemple, beaucoup d'accords conclus en Allemagne ont joué sur les trois paramètres – salaires, emploi et durée du travail – alors qu'en France ce n'était pas possible : l'ajustement ne pouvait se faire que sur l'emploi. Certes, des accords d'entreprise sont encore conclus aujourd'hui – je pense aux accords compétitivité-emploi pour les entreprises en difficulté –, mais ce n'est pas important à l'échelle de l'économie française. Voilà un blocage ! C'est du reste un des éléments de réponse à la dernière question du président Benoit.

Pourquoi des mesures prises au niveau local ne se traduisent-elles pas au plan national ? Reprenons l'exemple de l'hôpital. Si l'on crée des emplois, il faut les financer. Or, on paie les personnes que l'on embauche en prélevant ailleurs dans l'économie l'argent nécessaire. On opère donc un transfert de valeur – d'impôts, de cotisations – d'un agent vers un autre agent, en l'espèce un agent hospitalier. Je ne juge pas ce choix, peut-être utile, mais, du point de vue économique, c'est un transfert : on supprime d'un côté ce qu'on a créé de l'autre. Ces créations d'emploi n'ont donc pas d'impact au niveau global. Certains estiment même qu'elles ont un impact négatif puisqu'on supprime des emplois productifs pour créer des emplois administratifs – mais je ne vais pas jusque-là. Quoi qu'il en soit, cet effet de substitution explique que ce qui se passe au niveau local ne se traduise pas au niveau global.

Vous avez ensuite évoqué la distinction entre compétitivité coût et compétitivité hors coût. Il est évident que la France rencontre des problèmes de compétitivité hors coût : nos gammes de produits ne sont pas adaptées à la demande mondiale. Mais la différence de spécialisation industrielle de la France et de l'Allemagne n'est pas apparue dans les années 2000 : elle date du XIX^e siècle. Du reste, sur la longue période, la part de marché de la France en zone euro ne baisse pas ; elle s'est même rapprochée de celle de l'Allemagne dans les années 1990, au moment de la réunification. Sa diminution est un phénomène nouveau. C'est pourquoi j'estime qu'elle est liée au choc de coût que nous avons vécu au début des années 2000. Cet élément n'est pas le seul, mais il a provoqué un déséquilibre du système productif sur le territoire français qui s'est assez largement reporté sur l'industrie, secteur le plus exposé. Celle-ci a été touchée à la fois directement, par la hausse du coût de production, et indirectement, par la hausse du coût en amont, dans le secteur des services. D'où une accentuation du déséquilibre de compétitivité hors coût : la recherche-développement des entreprises françaises s'éloigne de celle des entreprises allemandes. Il s'agit donc d'un processus auto-cumulatif.

Le gouvernement actuel considère, à juste raison, qu'il faut enrayer la dégradation de la compétitivité de nos entreprises. Pour ce faire, il a choisi de favoriser un peu la compétitivité hors coût en encourageant la recherche-développement – mais il faut des décennies pour l'améliorer. C'est surtout la compétitivité coût qui peut s'améliorer rapidement. J'espère que cette politique sera efficace, mais les mesures que l'on peut prendre au plan budgétaire sont très limitées au regard des problèmes qui se posent. Ce sera donc très long, de toute façon.

S'agissant des préconisations, on voit bien les mesures qu'il faudrait prendre : premièrement, retrouver de la compétitivité coût pour enrayer le cercle vicieux que je viens de décrire ; deuxièmement, flexibiliser, si possible sans pénaliser qui que ce soit, le marché du travail, de manière à sortir de ce marché dual qui bloque le système économique, avec, d'un côté, des personnes bien payées bénéficiant de onze semaines de vacances, et de l'autre, des personnes exclues de l'emploi ; troisièmement, réintégrer la durée du travail dans la négociation sociale au niveau de l'entreprise. Il faut permettre à certaines entreprises de repasser, avec peut-être l'accord de tous les salariés d'ailleurs, à 39 heures payées 35, pour regagner des parts de marché et éventuellement embaucher. L'homogénéité est un obstacle à la flexibilité. Si l'ensemble de ces conditions sont réunies, peut-être assisterons-nous au retour du plein emploi mais, sur ce point, je ne peux évidemment pas m'engager...

M. Jean-Pierre Gorges. Il faut prendre garde à ne pas tomber dans le piège qui consiste à isoler une période pendant laquelle les 35 heures auraient eu un effet favorable. L'analyse, madame la rapporteure, doit porter sur les quinze dernières années, puisque cette mesure a des effets cumulatifs. La retraite à 60 ans, qui a été instaurée en 1981, apparaît en

2014 comme une folie, compte tenu de l'allongement de la durée de la vie. Par ailleurs, on a rappelé qu'au moment où nous avons réduit le temps de travail l'euro entrant en vigueur et l'Allemagne prenait des mesures radicalement différentes des nôtres, mais il faudrait aussi évoquer la mondialisation, qui permet à tout le monde d'avoir accès aux mêmes outils. Et, en matière de qualitatif, je peux vous dire, pour avoir été rapporteur spécial du budget de la recherche pendant une législature, que l'inertie sera forte. Il faut des générations pour former des scientifiques et des ingénieurs. Or, on n'en forme plus : tout le monde veut faire de l'histoire-géographie pour être un jour ministre ou parlementaire. On a beaucoup de mal à recruter des anesthésistes, par exemple. Regardez ce que font les Allemands : c'est maintenant que l'écart se creuse entre les balances commerciales de nos deux pays : moins 60 milliards d'euros d'un côté, plus 180 milliards de l'autre.

Certes, les causes sont nombreuses et il est difficile de les distinguer, mais on ne peut pas dire que la réduction du temps de travail est étrangère à l'évolution actuelle. Je pense, quant à moi, que l'on peut introduire davantage de flexibilité dans le marché du travail sans provoquer de cassure dans le pays. Les Allemands ont montré l'exemple. Les salariés sont capables de discuter avec leur patron et ils préfèrent se faire couper un doigt plutôt qu'un bras.

M. Gérard Sebaoun. Notre collègue Gorges sait bien que si l'on ne trouve plus d'anesthésistes dans nos hôpitaux et que l'on est obligé, comme l'a révélé le rapport de notre collègue Olivier Véran, de payer des intérimaires une fortune, c'est à cause, non pas des 35 heures, mais du niveau de rémunération très élevé qui prévaut dans le secteur privé. Les politiques d'austérité ont placé la Grèce dans une situation telle qu'un spécialiste grec en génétique moléculaire, par exemple, ne se voit rien proposer dans son pays à un niveau de rémunération décent. Où est-il recruté ? En Allemagne ! L'Allemagne, qui vieillit, ne peut construire son avenir qu'en faisant son marché en Europe, notamment dans les pays qui souffrent des politiques menées depuis quelques années.

Mme la rapporteure. Puisqu'on a évoqué la question des retraites, je précise que, si l'on vit plus vieux aujourd'hui, on ne vieillit pas tous dans le même état de santé. Et si, actuellement, deux salariés sur trois âgés de plus de 55 ans ne sont plus dans l'emploi, ce n'est pas parce qu'ils ont souhaité partir, mais parce qu'ils n'ont plus de travail. Cet élément mérite d'être pris en considération dans le cadre de l'allongement de la durée de cotisation. Mais celui-ci a été validé et les personnes qui partent à la retraite à 60 ans ne sont pas si nombreuses que cela.

M. le président Thierry Benoit. Je veux, au nom de mes collègues, vous remercier, Monsieur Didier, pour la qualité de votre intervention, la tonalité que vous lui avez donnée, votre sincérité et votre souci de la vérité. Je retiens de votre propos que, même si la situation n'est pas facile, la France possède les ressources pour trouver les solutions, pour peu que la classe dirigeante et la société regardent les difficultés en face. À cet égard, il me paraît nécessaire de réorienter le consensus autour de la question du temps de travail. Tel est l'objectif de cette commission d'enquête.

La séance est levée à treize heures dix.

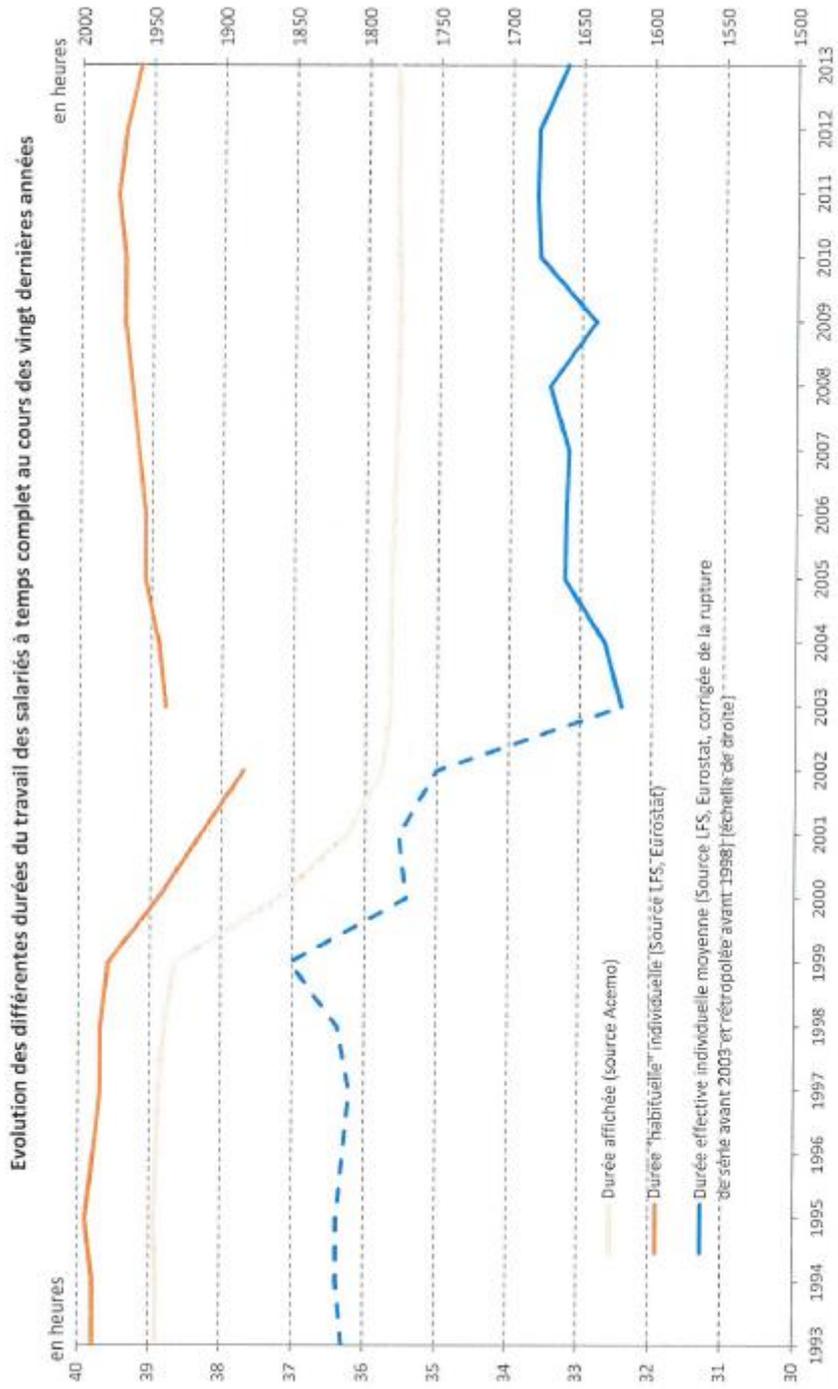


Graphiques

Evolution des différentes durées du travail des salariés à temps complet au cours des vingt dernières années	1
Parts de marché à l'exportation de la France dans la zone euro et durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés au cours des vingt dernières années	2
Exportations de biens et services, de marchandises de... en valeur dans les exportations de biens et services, de marchandises de la zone euro ...	3
Evolution du taux de chômage des 15-64 ans entre 1996 et 2005 en France et en zone euro	4
Evolution du taux d'emploi des 15-64 ans entre 1996 et 2005 en France et en zone euro	5

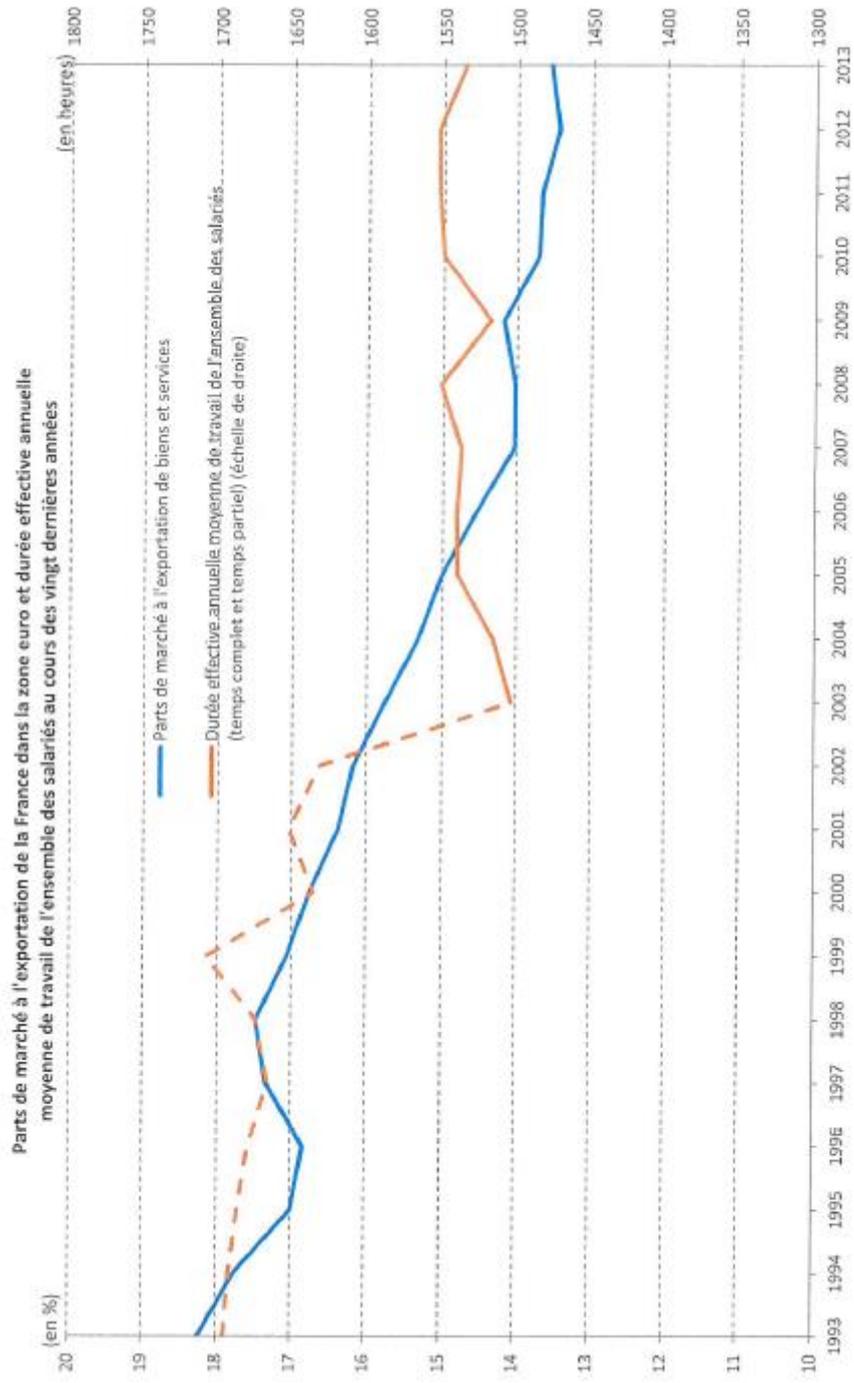
Tableaux

Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein.....	6
Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps partiel.....	7
Durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés ..	8
Durée effective annuelle moyenne de travail des non-salariés à temps plein.....	9



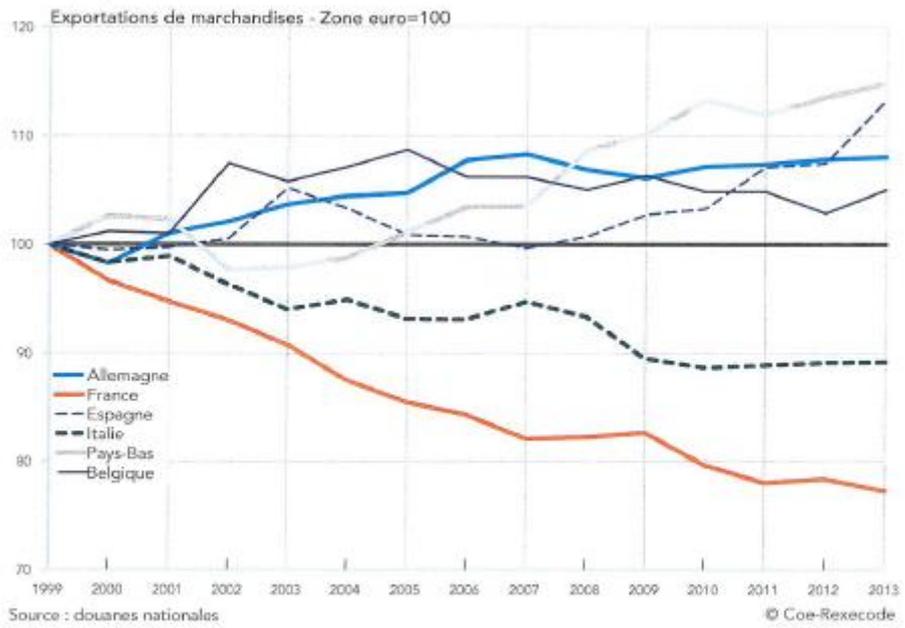
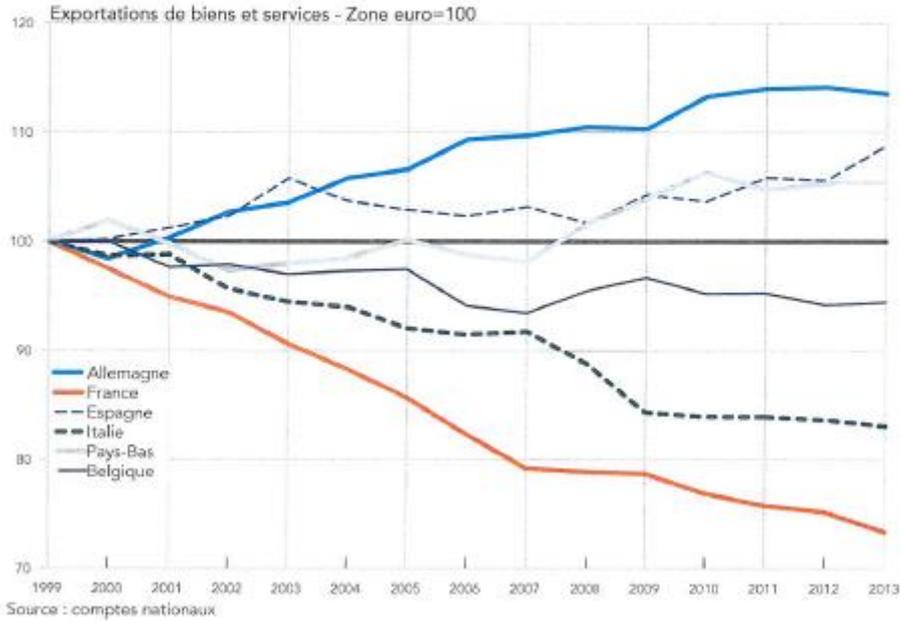
(1) De 1998 à 2003, données rétropolées corrigées de la césure due au passage de l'enquête en continu

(2) De 1993 à 1998, données rétropolées à partir des données de durées effectives hebdomadaires publiées par Eurostat

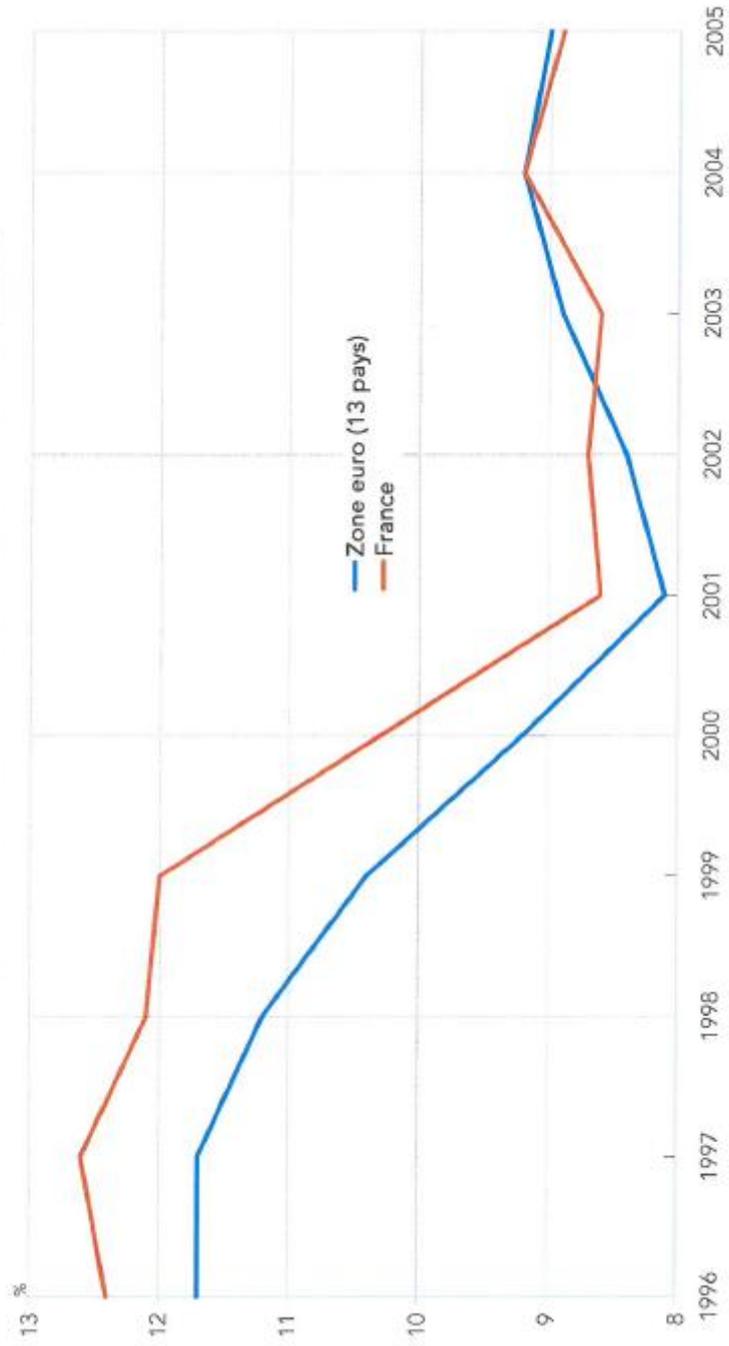


Source : Comptabilité nationale, Enquête LFS Eurostat.

Exportations de biens et services, de marchandises de ... en valeur dans les exportations de biens et services, de marchandises de la zone euro



Evolution du taux de chômage des 15-64 ans entre 1996 et 2005 en France et en zone euro

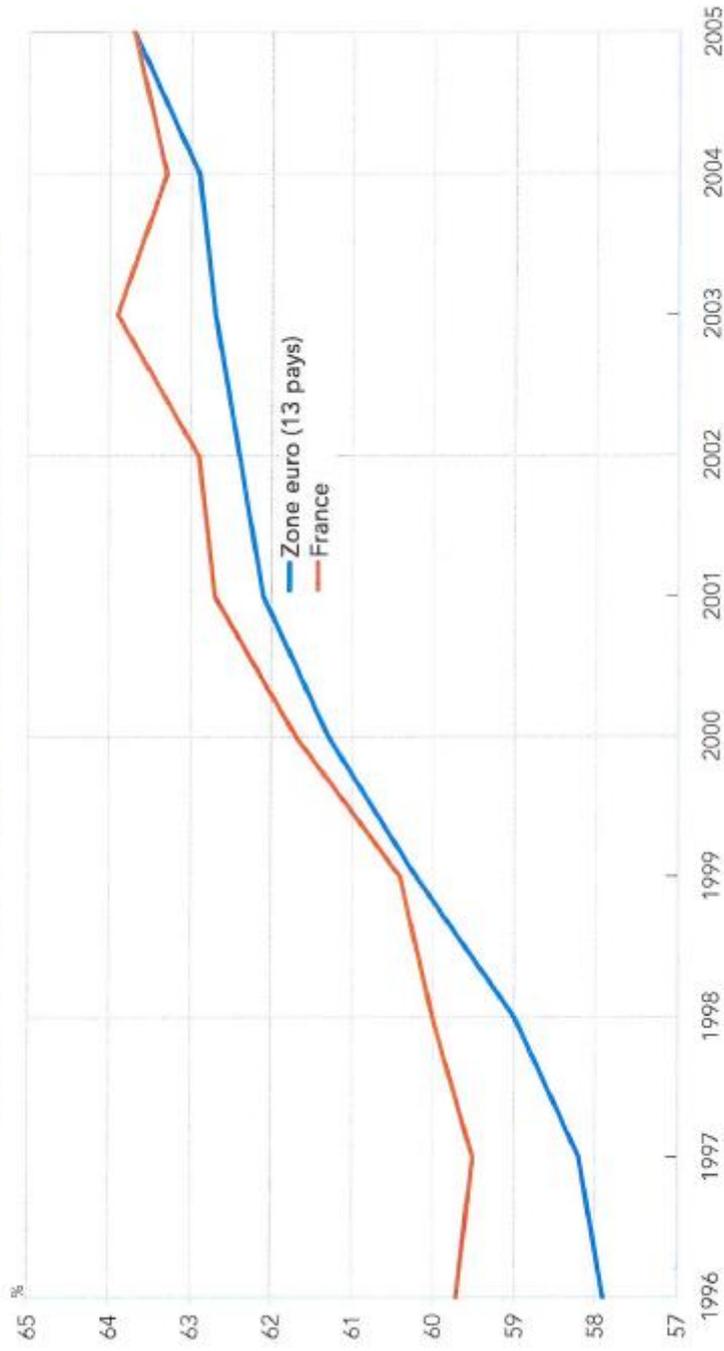


Source: Enquête Forces de travail, Eurostat.

@ Coe-Rexecode

Page 4

Evolution du taux d'emploi des 15-64 ans entre 1996 et 2005 en France et en zone euro



Source: Enquête Forces de travail, Eurostat.

© Coe-Rexecode

Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	1896	1737	1733	1757	1763	1769	1751	1709	1725	1738	1752	1719	1765	1768	1767	1765
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	2005	2006	1964	2007	1997	2000	1989	1978	1913	1976	1972	1955	1954
Rép. tchèque	2124	2157	2128	2029	1984	1971	2029	1959	1961	1954	1967	1926	1936	1912	1898	1881
Danemark	1646	1783	1666	1709	1776	1713	1710	1719	1702	1708	1711	1692	1730	1750	1743	1744
Allemagne	2026	2028	2017	2023	2026	2003	2003	1953	1974	1959	1945	1879	1904	1886	1863	1847
Estonie	2055	2026	1974	2005	2058	2012	2077	2056	2047	2047	2009	1889	1946	1987	1958	1932
Irlande	1981	1979	1972	1965	1938	1927	1901	1835	1862	1837	1827	1779	1799	1810	1810	1825
Grèce	2021	2056	2065	2043	2059	2048	2051	2013	2012	1990	1982	1958	1971	1997	2008	2010
Espagne	1935	2001	1940	1934	1952	1907	1938	1799	1807	1783	1799	1793	1798	1803	1792	1805
France	1915	1950	1864	1870	1842	1712	1708	1661	1660	1659	1672	1640	1679	1682	1681	1661
Croatie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2006	2052	2040	2009	1996	1976	1980	1982	2003	2001	1973	1954
Italie	1923	1928	1937	1924	n.s.	1912	1902	1793	1815	1827	1821	1776	1813	1815	1783	1781
Chypre	n.d.	1943	1949	1929	1896	1872	1872	1874	1868	1883	1891	1878	1911	1916	1959	1926
Lettonie	2195	2199	2217	2198	2189	2189	2126	2144	2097	2065	1982	1947	1945	1960	1945	1935
Lituanie	2015	n.d.	1987	1965	2016	1967	1961	1935	1934	1956	1960	1906	1928	1908	1911	1894
Lux.	1995	1993	2001	1979	1994	1815	1826	1824	1756	1788	1717	1851	1797	1794	1825	1811
Hongrie	2043	2085	2030	2062	2070	2028	2044	2009	2005	2005	2014	2004	2021	2010	1969	1969
Malte	n.d.	n.d.	2163	1767	2063	1973	2061	1999	1972	2006	2023	2023	1985	1937	1943	1944
Pays-Bas	1875	1863	1846	1851	1756	1814	1777	1786	1810	1806	1791	1788	1795	1815	1813	1815
Autriche	1952	1986	1980	1991	1982	1986	1946	1899	1901	1903	1904	1835	1840	1846	1833	1816
Pologne	2177	2152	2033	2012	2040	2036	2053	2042	2029	2021	2000	1973	1975	1971	1958	1943
Portugal	1976	2012	1954	1960	1936	1902	1964	1898	1896	1874	1858	1854	1877	1852	1835	1834
Roumanie	2104	2099	2143	2148	2167	2171	2154	2132	2114	2121	2112	2091	2095	2103	2103	2099
Slovaquie	1899	1954	1918	1873	1906	1941	1927	1887	1849	1854	1816	1786	1811	1807	1805	1840
Slovaquie	2059	2056	2053	2052	2036	2043	2038	2010	1971	1974	1960	1901	1930	1938	1929	1934
Finlande	1722	1716	1675	1657	1686	1643	1685	1677	1677	1671	1678	1632	1670	1667	1658	1648
Suède	1721	1842	1839	1674	1693	1645	1699	1674	1673	1687	1691	1660	1719	1718	1697	1685
R-U	1965	1960	1940	1944	1939	1918	1910	1875	1872	1877	1857	1861	1856	1872	1893	1900

Source: Eurostat, enquête ForCES de travail.

<http://www.coe-rexecode.fr/extraenet/analyses-et-previsions/Documents-de-travail/La-duree-effective-annuelle-du-travail-en-France-et-en-Europe-en-2013>

Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps partiel

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	1051	976	1012	975	1017	1020	1039	1023	1027	1042	1053	1044	1068	1059	1086	1073
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	957	919	927	1014	951	971	989	908	819	902	887	880	938
Rép. tchèque	1263	1293	1244	1250	1147	1139	1156	1131	1110	1085	1083	1080	1043	1045	1027	1024
Danemark	851	897	857	915	810	853	854	818	818	876	869	868	857	844	843	843
Allemagne	916	901	900	900	899	897	887	866	890	877	880	867	883	853	851	851
Estonie	1061	1074	978	1104	995	1093	1100	1076	1069	1066	1059	1062	1059	1057	1025	994
Irlande	908	890	889	905	903	887	879	868	883	881	883	875	872	892	894	903
Grèce	1030	1048	1085	1066	1026	1036	1028	1027	1031	996	985	997	1031	1028	1025	1027
Espagne	859	892	877	874	898	875	894	883	880	884	887	879	879	888	868	867
France	1066	1105	1052	1101	1096	986	1014	981	991	989	985	962	978	982	987	993
Croatie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	998	998	1066	1013	1048	978	1058	1073	1072	1140	1059	1058
Italie	1114	1124	1160	1142	n.s.	1129	1020	994	1042	1022	1034	1016	1042	1040	1023	1012
Chypre	n.d.	1091	1034	1036	1056	1035	1001	989	960	953	996	993	959	957	967	967
Lettonie	1128	1175	1189	1105	1186	1175	1162	1108	1054	1050	994	1071	1048	1049	1035	1009
Lituanie	1107	n.d.	980	1072	1053	1006	1015	998	1087	1070	1057	1026	1036	1047	1042	1023
Luxembourg	995	1042	1058	1030	1019	897	922	930	937	951	923	919	928	980	1009	1003
Hongrie	1201	1215	1164	1217	1233	1222	1213	1168	1182	1192	1232	1211	1226	1188	1177	1146
Malte	n.d.	n.d.	1285	945	1100	1106	1527	1037	1040	1040	1091	1051	1049	1035	1015	1063
Pays-Bas	901	902	824	830	858	892	881	887	900	902	906	913	920	931	926	931
Autriche	1049	1049	1051	1065	1061	1054	959	914	928	940	947	923	926	920	922	932
Pologne	1228	1188	1107	1156	1170	1162	1134	1163	1129	1111	1079	1071	1077	1090	1091	1074
Portugal	946	1006	952	978	999	962	980	956	946	927	931	926	931	807	799	808
Roumanie	1141	1241	1241	1367	1399	1189	1250	1260	1181	1219	1250	1184	1200	1167	1249	1272
Slovenie	841	858	926	858	894	876	826	866	845	878	912	932	902	914	895	919
Slovaquie	1202	1168	1161	1179	1151	1124	1101	1046	1046	1067	1044	1099	1008	954	977	953
Finlande	918	940	926	909	899	893	899	896	898	897	873	846	890	879	857	846
Suède	1037	1079	1029	940	966	946	982	1030	1050	1066	1044	1040	1065	1063	1066	1051
Royaume-Uni	814	826	830	846	845	841	842	832	832	835	827	828	836	843	852	864

Source: Eurostat, enquête Forces de travail.

<http://www.coe-rexecode.fr/extraenet/analyses-et-previsions/Documents-de-travail/La-duree-effective-annuelle-du-travail-en-France-et-en-Europe-en-2013>

Durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	1745	1587	1584	1598	1605	1600	1582	1544	1554	1570	1579	1546	1584	1576	1582	1580
Bulgarie	n.d.	n.d.	1981	1986	1948	1933	1991	1923	1924	1917	1929	1887	1891	1873	1856	1834
Rép. tchèque	2076	2112	2084	1993	1948	1943	1991	1923	1924	1917	1929	1887	1891	1873	1856	1834
Danemark	1462	1592	1486	1547	1575	1529	1515	1519	1491	1509	1502	1474	1496	1511	1509	1511
Allemagne	1823	1813	1797	1793	1790	1761	1752	1690	1694	1679	1670	1615	1637	1613	1597	1580
Estonie	1995	1967	1915	1947	1996	1956	2019	1995	1985	1982	1954	1816	1866	1908	1879	1857
Irlande	1790	1785	1780	1778	1756	1741	1715	1659	1686	1658	1644	1581	1583	1587	1586	1598
Grèce	1977	2005	2026	2008	2019	2011	2006	1968	1964	1941	1935	1906	1914	1934	1929	1923
Espagne	1849	1907	1853	1846	1864	1819	1841	1687	1695	1675	1687	1672	1671	1670	1648	1643
France	1761	1797	1721	1738	1717	1584	1585	1540	1540	1538	1551	1518	1550	1553	1553	1536
Croatie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1992	2038	2027	1994	1983	1965	1969	1970	1992	1991	1963	1942
Italie	1862	1862	1865	1850	n.s.	1840	1792	1689	1711	1714	1705	1662	1691	1688	1646	1636
Chypre	n.d.	1908	1905	1888	1865	1831	1826	1828	1824	1841	1849	1831	1858	1857	1887	1846
Lettonie	2120	2132	2147	2131	2127	2122	2058	2088	2056	2022	1937	1886	1876	1893	1877	1879
Lituanie	1954	n.d.	1915	1900	1943	1903	1909	1890	1881	1907	1915	1852	1874	1847	1847	1835
Lux.	1898	1891	1890	1870	1879	1687	1676	1665	1614	1635	1571	1692	1648	1649	1676	1663
Hongrie	2015	2056	2002	2035	2043	1997	2010	1977	1974	1973	1981	1963	1979	1956	1917	1917
Malte	n.d.	n.d.	2112	1708	1978	1892	2016	1906	1879	1901	1919	1919	1873	1824	1823	1818
Pays-Bas	1495	1480	1419	1418	1360	1395	1363	1365	1382	1374	1363	1357	1356	1369	1358	1357
Autriche	1812	1831	1823	1832	1805	1811	1739	1686	1684	1688	1684	1614	1615	1616	1601	1585
Pologne	2119	2095	1973	1952	1979	1975	1989	1981	1970	1963	1947	1919	1919	1918	1905	1890
Portugal	1923	1960	1905	1915	1890	1853	1916	1850	1849	1820	1805	1802	1827	1778	1754	1751
Roumanie	2088	2087	2130	2138	2162	2165	2145	2125	2107	2116	2107	2086	2089	2095	2096	2093
Slovaquie	1849	1908	1877	1829	1858	1886	1852	1823	1785	1791	1754	1718	1734	1735	1736	1771
Slovaquie	2040	2038	2037	2030	2019	2022	2013	1985	1945	1950	1935	1870	1891	1894	1887	1886
Finlande	1676	1624	1587	1570	1591	1550	1586	1576	1574	1570	1578	1530	1565	1558	1546	1538
Suède	1556	1653	1660	1524	1543	1485	1529	1515	1518	1532	1520	1495	1546	1548	1535	1525
R-U	1684	1681	1666	1671	1667	1646	1638	1619	1617	1623	1605	1601	1592	1610	1624	1637

Source: Eurostat, enquête Forces de travail.

<http://www.oec-research.fr/lexicode/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail/La-duree-effective-annuelle-du-travail-en-France-et-en-Europe-en-2013>

Durée effective annuelle moyenne des non-salariés à temps plein

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	2335	n.d.	n.d.	2248	2210	2209	2166	2150	2185	2315	2281	2220	2402	2470	2480	2659
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	2082	2136	2022	2026	1898	1915	1932	1733	1600	1754	1789	1772	1744
Rép. tchèque	2731	2691	2640	2587	2553	2512	2570	2484	2452	2428	2437	2352	2348	2304	2242	2182
Danemark	2468	2468	2518	2452	2536	2359	2376	2319	2266	2268	2267	2243	2250	2322	2297	2290
Allemagne	2828	2840	2812	2801	2768	2657	2652	2543	2575	2559	2516	2471	2459	2448	2416	2399
Estonie	2627	2511	2496	2518	2465	2389	2329	2244	2221	2205	2184	2041	2108	2120	2099	2005
Irlande	2832	2785	2769	2587	2571	2528	2499	2355	2407	2360	2290	2232	2240	2270	2268	2322
Grèce	2426	2478	2398	2401	2426	2446	2460	2375	2366	2340	2343	2330	2344	2347	2337	2369
Espagne	2300	2365	2325	2312	2336	2272	2298	2071	2028	2019	2031	2045	2074	2065	2011	2015
France	2691	2658	2664	2654	2655	2569	2559	2565	2556	2548	2495	2440	2453	2439	2440	2372
Croatie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2301	2293	2299	2184	2223	2232	2179	2179	2190	2200	2192	2134
Italie	2252	2255	2243	2235	n.s.	2224	2284	2161	2206	2229	2207	2173	2189	2184	2131	2151
Chypre	n.d.	2345	2366	2356	2327	2359	2396	2354	2332	2278	2218	2175	2199	2162	2124	2126
Lettonie	2799	2919	2756	2744	2514	2467	2549	2420	2404	2297	2172	2161	2141	2180	2049	2033
Lituanie	2488	n.d.	2175	2141	2074	1994	2020	1960	2073	2097	2159	2104	2091	2097	2103	2070
Lux.	2719	2728	2738	2818	2685	2692	2629	2667	2593	2647	2466	2298	2064	2156	2214	2060
Hongrie	2331	2390	2347	2332	2349	2326	2341	2213	2204	2198	2199	2176	2146	2140	2091	2090
Malte	n.d.	n.d.	2307	2001	2445	2284	2585	2289	2263	2276	2290	2299	2324	2230	2237	2278
Pays-Bas	2853	2834	2558	2498	2515	2545	2503	2429	2446	2400	2333	2293	2289	2298	2258	2254
Autriche	2718	2699	2690	2698	2638	2639	2692	2680	2699	2700	2670	2583	2551	2595	2540	2479
Pologne	2576	2208	2481	2388	2459	2465	2525	2415	2384	2367	2347	2293	2242	2238	2238	2231
Portugal	2476	2482	2401	2397	2378	2291	2368	2296	2297	2269	2255	2210	2324	2269	2226	2136
Roumanie	2165	2171	2178	2147	2199	2184	2203	2117	2086	2078	2071	2050	2068	2054	2031	2024
Slovénie	2703	2688	2646	2566	2539	2506	2517	2483	2364	2371	2387	2318	2240	2203	2240	2196
Slovaquie	n.d.	n.d.	n.d.	2433	2362	2308	2373	2314	2275	2296	2248	2178	2209	2207	2189	2176
Finlande	2483	2529	2402	2372	2392	2389	2371	2373	2245	2250	2236	2169	2192	2207	2179	2140
Suède	2330	2380	2394	2309	2296	2222	2268	2237	2263	2229	2221	2159	2199	2192	2181	2152
R-U	2284	2259	2220	2203	2176	2162	2126	2072	2070	2045	2023	2006	2016	2038	2035	2038

Source: Eurostat, enquête Forces de travail.

<http://www.scb-nexcode.fr/extraenet/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail/La-duree-effective-annuelle-du-travail-en-France-et-en-Europe-en-2013>

Présences en réunion

Présents. - M. Thierry Benoit, M. Romain Colas, Mme Isabelle Le Calennec, M. Denys Robiliard, Mme Barbara Romagnan, M. Gérard Sebaoun

Excusés. - Mme Catherine Coutelle, Mme Jacqueline Maquet